



INTRODUCTION AU DEVOIR DE DILIGENCE DES ENTREPRISES (DIRECTIVE CS3D)



Durée
3 heures



Date début prochaine
session
18/10/2024



Nb places dispo.
20 places restantes



Langue
FR



LIEU DE LA FORMATION

IFSB
Référence : M4216
Formateurs : IFSB
Effectif max : 20 participants
Rythme : Journée
Langue : FR
Tarif : 250,00 € HTVA



ACCÈS AU LIEU DE FORMATION

INSTITUT DE FORMATION SECTORIEL
DU BATIMENT SA.

PUBLIC CIBLÉ

"Responsables RSE-QS, Directions, Cadres, Service financiers.
Toute personne travaillant sur les problématiques ESG de son entreprise"

OBJECTIF

Décrypter la directive CSDDD sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de développement durable de l'UE

CONTENU DE LA FORMATION

Analyse de la Directive sur la diligence raisonnable des entreprises

Revue d'exemples

Echange - discussions